



# PROTECFINA

## DECLARATION UE DE CONFORMITE Selon art.15 et Annexe IX du Règlement(UE) 2016/425

Je soussigné, M. François LE BERRE, assure et déclare sous ma seule responsabilité de fabricant que:

➔ Les EPI de **catégorie III** cités ci-dessous, sont conformes au Règlement UE 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle, aux exigences essentielles de santé et de sécurité (Annexe II du règlement UE 2016/425) et aux normes harmonisées applicables.

➔ L'organisme notifié SATRA 2777 a effectué l'examen UE de type (module B selon l'Annexe V du règlement UE 2016/425) et a établi l'attestation d'examen UE de type : certificat n° 2777/11080-02/E05-01 du 20/11/2019.

L'EPI est soumis à la procédure d'évaluation de la conformité au type sur la base du contrôle interne de la production et de contrôles supervisés du produit à des intervalles aléatoires (module C2 selon l'Annexe VII du règlement UE 2016/425) sous la surveillance de l'organisme notifié SATRA 2777.

### Normes applicables

|                           |  |
|---------------------------|--|
| EN ISO 374-1 : 2016       | Gants de protection contre les produits chimiques dangereux et les micro-organismes - Partie 1 : Terminologie et exigences de performance pour les risques chimiques               |
| EN 374-2 : 2015           | Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes - Partie 2 : détermination de la résistance à la pénétration   |
| EN 374-4 : 2013           | Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes - Partie 4 : détermination de la résistance à la dégradation par des produits chimiques                  |
| EN ISO 374-5 : 2016       | Gants de protection contre les produits chimiques dangereux et les micro-organismes - Partie 5 : Terminologie et exigences de performance pour des risques par des microorganismes |
| EN 16523-1 : 2015         | Détermination de la résistance des matériaux à la perméation par des produits chimiques. Perméation par un produit chimique liquide dans des conditions de contact continu         |
| EN 420 : 2003 + A1 : 2009 | Gants de protection - Exigences générales et méthodes d'essai  |

➔ Le marquage CE s'applique aux produits ci-dessous listés à partir de leur 1<sup>ère</sup> mise sur le marché :  
GANTS DE PROTECTION EN LATEX A USAGE UNIQUE  
« PROLATEX » (codes informatiques : S 115003 / M 115004 / L 115005 / XL 115005XG).

Cette déclaration UE de conformité est valable jusqu'au 14/8/2023.

Fait à Dammarie-les-Lys, le 30 mai 2022.

François LE BERRE, Le Gérant



**PROTECFINA**

230 avenue André Ampère  
Z.A.C Chamlys - BP 130  
77194 Dammarie les Lys Cedex - France

+33 (0)1 64 37 00 87

[www.protecfina.fr](http://www.protecfina.fr)

### PROTECFINA

B.P. 130 – 77194 Dammarie-lès-Lys Cedex – France  
Tel. +33 (0)1 64 37 00 87 – Fax. +33 (0)1 64 37 08 77  
S.A.R.L. au capital de 50.000 €, R.C.S. Melun, SIRET 754 046 431 00013, APE 4669B